

BUDGET PRIMITIF 2026

Note de présentation du Budget principal

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet www.plvg.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum à compter de sa signature. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 10 février 2026 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023 (suite à l'arrêt de l'animation des politiques contractuelles). Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions sont alimentées par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le PLVG exerce deux compétences transférées par ses membres (Assainissement Non Collectif et GeMAPI) et une mission en lien avec les compétences de ses membres sur des projets de développement local (de promotion touristique). Les deux compétences font l'objet de deux budgets annexes pour assurer la lisibilité et la transparence des actions. Chaque budget annexe fait également l'objet d'une présentation synthétique.

Le budget principal présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement général de la structure et à la mission de promotion touristique-vélo, comprenant la gestion et l'entretien de la voie verte des gaves.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 janvier 2026. Il a été établi avec la volonté :

- De maintenir le niveau de contribution à celui de 2025 : à hauteur de 300 000€, soit 150 000€ par EPCI membre ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les actions portées par le PLVG et l'assistance apportée aux collectivités du territoire : cela passe par des efforts de mutualisation, la recherche de financement, l'optimisation des locaux ;
- De toujours mobiliser les subventions publiques auprès des partenaires (Europe, Etat, Région, Département...).

TABLE DES MATIERES

1	La section de fonctionnement.....	3
1.1	Généralités.....	3
1.2	Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.....	4
2	La section d'investissement.....	4
2.1	Généralités.....	4
2.2	Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	5
3	Etat de la dette	5
4	Les actions portées en 2025 par le PLVG en détails	5
5	Les charges de personnel	6
6	Données synthétiques et ratios.....	7
6.1	Représentation graphique	7
6.2	Calcul des ratios	7

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du PLVG, et notamment les salaires des agents, les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, les aides à des associations et les intérêts des emprunts à payer. On y trouve aussi des dépenses liées à la promotion touristique (promotion de circuits), l'entretien de la voie verte, ...

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du syndicat, des subventions publiques obtenues dans le cadre des projets.

Les dépenses réelles prévues en 2026 sont en légère hausse par rapport à 2025 et s'élèvent à 730 592 €, dont 46% concernent les dépenses de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 600 000 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La capacité d'autofinancement brute est positive dans ces prévisions : 82 038 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement pour le PLVG :

- De la contribution de ses établissements membres (50%), répartie à 50/50 entre les deux membres, augmentée de 50 000 € en 2024 pour compenser la fin de l'aide aux postes de la Région et l'inflation,
- Des remboursements des budgets annexes pour la répartition des frais de fonctionnement et de certaines dépenses salariales (70%).

Aucune fiscalité n'est perçue par le PLVG.

1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total en fonctionnement 2026 s'élève à 836 635 €. Il est en baisse de 6 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Charges générales	320 053	Remboursement des budgets annexes	298 300
Personnel	339 000	Contributions	300 000
Autres dépenses de gestion courante	69 539	FCTVA	1 700
Charges exceptionnelles	2 000	Reprise de subventions	24 004
Dotation aux amortissements	106 043	Excédent 2025	212 631

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de travaux...
- En recettes : il s'agit essentiellement de subventions, du fonds de compensation à la TVA versée par l'Etat, des subventions de l'Etat et du Département pour les actions relatives au vélo et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Le PLVG ne recourt pas à l'emprunt pour financer ses projets sur le budget principal.

En 2026, les principaux projets d'investissement concernent

- Pour la structure : la réalisation d'une douche et de 2 velux, des dépenses en matériel informatique (ordinateurs, borne Wi-Fi, système visio), de mobilier et si besoin d'un véhicule,
- Le développement de la mission tourisme-vélo : l'aménagement d'un accès sécurisé à la voie verte et du renouvellement de mobilier, ainsi que la création d'îlots de fraîcheur, la finalisation d'une vidéo promotionnelle, ...

2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total en investissement 2026 s'élève à 372 561 €. Il est en baisse de 28 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Dépenses immatérielles : études, licence informatique	54 000	Subventions	64 510
Dépenses d'équipement : matériel de bureau et informatique, actions en faveur du cyclo	294 557	FCTVA	14 000
Reprise de subventions	24 004	Créance autres rétablissement (régularisation subvention SPANC)	13 500
		Dotation amortissements	106 043
		Excédent 2025	174 508

3 ETAT DE LA DETTE

En 2026, le PLVG ne dispose pas d'emprunt.

4 LES ACTIONS PORTEES EN 2026 PAR LE PLVG EN DETAILS

Le budget tourisme est le plus important pour le budget principal (il représente environ 35 % des dépenses réelles). Les axes de la stratégie se poursuivent sur la voie verte, la promotion touristique et patrimoine en balade, dans l'attente du positionnement sur le devenir de la mission.

- **Dépenses récurrentes** : cotisations aux réseaux (FFC) = 2 700 €.
- **Des nouveaux aménagements sur la voie verte** : rampe d'accès à Lau-Balagnas (report de 2025) et réalisation d'îlots de fraîcheur (subventions en attente de réponse), ainsi que du renouvellement de mobilier, signalétique, ... = 165 000 €
- **Animation du réseau Altamonta et promotion touristique** : relance du démarchage des Tours Opérateurs, fonctionnement du site web, implantation de box et recharge vélo = 50 000 €.
- **VTT et Gravel** : réalisation d'un diagnostic des circuits sur l'agglo, promotion de parcours gravel et mise en place d'un éco-compteur = 23 500 €
- **Patrimoine en Balade** : la mise à jour de l'application numérique n'ayant pu être réalisée pour cause d'abandon du prestataire, il est envisagé dans le pire des cas une réfection de l'appli, si les codes sources ne peuvent être récupérés auprès du prestataire = 38 500 €
- **Finalisation de la vidéo promotionnelle** : en remplacement de l'abonnement Pyrénées TV. Le clip réalisé en 2025 sera complété d'images hivernales = 5 000 €.

5 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend au 1^{er} janvier 2026, 41 agents dont 5 agents occupant des emplois permanents qui sont rattachés au budget principal.

Ces 5 agents représentent 4,5 Equivalent Temps Plein.

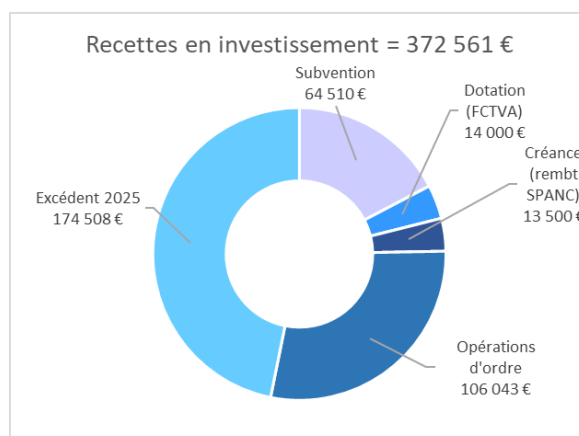
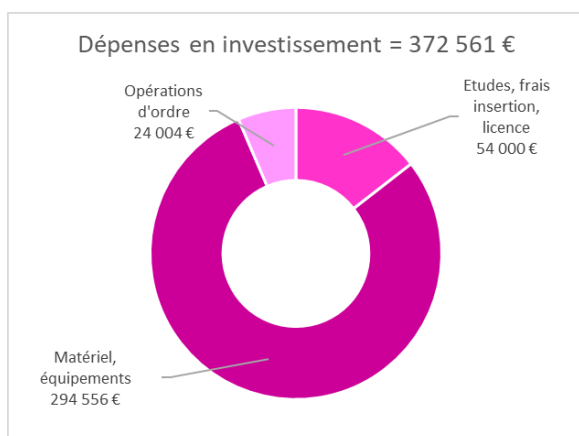
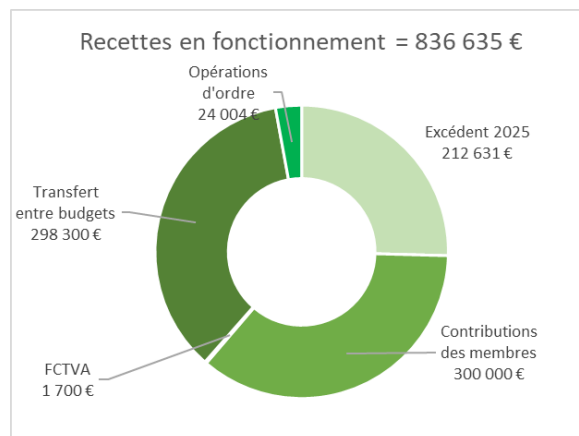
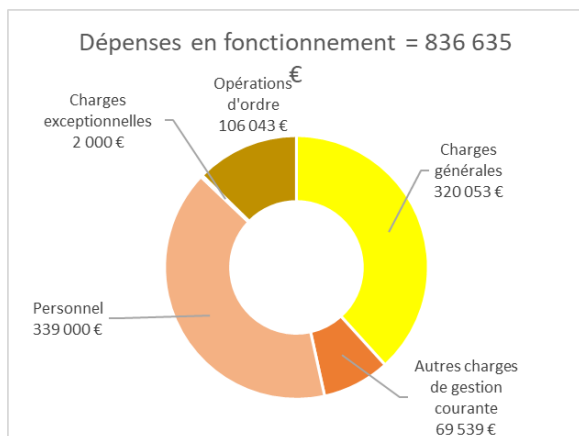
Sur ces 4,5 ETP, 2,3 sont mutualisés avec les services GeMAPI et 0,2 avec le SPANC.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2026 s'élève à 339 000 €. La masse salariale est relativement stable par rapport au prévisionnel 2025.

La mutualisation du personnel avec la compétence GeMAPI contribue à alléger la charge salariale sur le budget principal (remboursement entre budget de 160 000€ + 8000 € pour la mise à disposition au SPANC).

6 DONNEES SYNTHETIQUES ET RATIOS

6.1 REPRESENTATION GRAPHIQUE



6.2 CALCUL DES RATIOS

Population = 38 126

	Budget principal 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / population	19,16 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement / population	15,74 €/habitant
Dépenses d'équipement brut (20-21-23-45) / population	9,14 €/habitant
Dépenses de personnel / dépenses réelles de F	46,40 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recette réelles de fonctionnement	121,77 %
Dépenses d'équipement brut (immo, tvx, OPCT) / rec réelles de fonct	58,09 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	-21,77 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (avec exc de fonct)	10,10 %